

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique

> Mission de l'accompagnement et de la formation

Bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques

> DGESCO MAF 1 n° 2019 -0020

Affaire suivie par David Muller

Téléphone 01 55 55 22 80

Courriel david.muller @education.gouv.fr

110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 Paris, le - 7 MARS 2019

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et messieurs les proviseurs

Mesdames et messieurs les professeurs

Objet : programmes de SVT et de physique-chimie en classe de seconde - année scolaire 2018-2019.

Les nouveaux programmes de seconde et de première du lycée général et technologique ont été publiés au Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019. Ils entreront en application, de façon simultanée pour ces deux niveaux de classe, à la rentrée prochaine.

En sciences de la vie et de la Terre et en physique-chimie, la répartition des thématiques étudiées fait apparaître des discontinuités entre les programmes actuellement en vigueur, les nouveaux programmes de spécialité de ces disciplines et l'enseignement scientifique commun en première.

Afin de permettre aux élèves en seconde cette année d'articuler au mieux les contenus nouveaux aux acquis antérieurs et, plus généralement, de bénéficier de la formation nécessaire à leur culture scientifique, il apparaît opportun de traiter certaines parties du nouveau programme de seconde par anticipation.

Il s'agit tout particulièrement des parties suivantes :

Sciences de la vie et de la Terre

 « Procréation et sexualité humaine » dans la thématique « Corps humain et santé ».

Physique-chimie

« Signaux et capteurs » dans la thématique « Ondes et signaux ».

Les inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux, en lien avec le groupe sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre (STVST) et le groupe physique-chimie de l'inspection générale de l'éducation nationale, pourront préciser aux professeurs les modalités d'ajustement de leur progression annuelle.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ces recommandations, destinées à assurer aux élèves une formation scientifique cohérente dans cette période de mise en œuvre de la réforme.

Pour le ministre et par délégation Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART